

Séance du 13 janvier 1899.
Sont présents: M. De la haut, Bourgmestre-
Président, Dahn et Garnier, Schewins et
Roland, Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance
est lu et approuvé.

Passant à l'ordre du jour:

Le Collège forme le rôle d'imposition pour
1890 neuf des personnes soumises à la taxe sur
les chiens et sur les chiens.

Ce rôle sera soumis à l'inspection du
public et envoyé à la Députation Permanente
pour approbation.

Envoi délibéré en séance le jour, mois
et an que dessus.

Le Secrétaire

Mohr

Le Bourgmestre,
Ed. De la haut

Séance du 17 Février 1899

Sont présents: M. M.: De la haut, Bourgmestre-
Président, Dahn et Garnier, Schewins
et Roland, Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est
lu et approuvé.

Passant à l'ordre du jour:

Le Collège s'étant réuni à l'effet
d'examiner les demandes des miliciens
réclamants, Du chef de poudrerie,
Du la demande des Sieurs Chilonis
Pierre-Ferdinand et Fontouin & Fouard
miliciens ajournés de 1897 et
Chairembourg Juste, milicien
de cette année,
Attendu que la position de fortune
ne permet pas aux parents des

Rôle d'imposition

Le Collège sur la somme de la poudrerie

Milice Nationale

exemption S.

E D 6

intéressés, de subvenir aux besoins de
leur famille,

Le Collège
à l'unanimité, est d'avis d'accorder aux
présommes le certificat de milice
du chef de famille.

Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et
an que dessus.

L. Leiteau

L. Bourgmeister
Ed. Delahaut

[Signature]

Séance du 5 Juin 1899

Sont présents M. M. Delahaut, Bourgmeister - Président,
Dafin et Garnier, Echelins, Robert, Leiteau.
Le procès-verbal de la dernière séance est lu
et approuvé.

Passant à l'ordre du jour.

1^{er} objet.

Le Collège adjuge la location annuelle du foir
croissant dans le cimetière, au prix de 100 francs,
à M^{lle} Cathérine Denison, de Belvaux.

Cette somme sera payable par anticipation.

La présente sera soumise au Conseil Cst pour approbation.

2^e objet.

Empièvement nécessaire à l'entretien du chemin.

Il résulte de l'examen des routes qu'il est urgent
de placer dans différents endroits de la
Commune, 150 m³ de pierres concassées,
de bonne qualité.

D'après l'avis de M^{le} le Commissaire royal il
serait désirable que l'adjudication comporte un
terme de 3 ans.

Le Collège se réserve le droit d'indiquer chaque
année les endroits et chemins où les pierres
devront être placées.

Les pierres seront livrées pour le 31 X^{bre}
de chaque année. Il sera payé par le 1^{er} paiement
à faire à l'entrepreneur, outre le pourcentage d'adjudication
4 1/2 % du montant des travaux au profit de

Foir du Cimetière
acte de location

Empièvement des chemins

Bail de 3 ans

la Commission provinciale,
sous les conditions qui précèdent, et est procédé
à l'adjudication publique et au rabais.
Monsieur Adrien Deneumouster, entrepreneur,
demeurant à Bulgerville, est déclaré adjudicataire
au prix de 8 francs par mètre cube.
Le Collège décide en outre que le paiement sera
fait chaque année après facturation et procès-
verbal de réception.
Le présent sera soumis au conseil pour
approbation.
Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et
an que dessus.

L. Secrétaire

Roland

L. Président

Ed. Delahaut

Séance du 11 Août 1899

Sont présents M. M. Ed. Delahaut, Bourgmestre-
Président, Dierckx et Queniet, Echevins, et
A. Roland, Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est
lu et approuvé.

Passant à l'ordre du jour:

Le Collège forme et arrête provisoirement
la liste des électeurs devant entrer en vigueur
le 1^{er} Mai 1900.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an
que dessus.

Le Secrétaire.

A. Roland

Le Président
Ed. Delahaut

Listes électorales
1900

Séance du 1^{er} Octob 1899

Sont présents : M. M. Delahaut, Edmond, Bourgeois - Président
Dahin & Garnier, Echelin & Roland, Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et
approuvé.

Nomination d'un
instituteur infirmier

Passant à l'ordre du jour :

Vu la demande d'effacement d'instituteur de la localité.
Considérant que cette personne par suite de maladie,
ne trouve sans l'impérissabilité de sonner les classes,
Considérant en outre que son état de santé lui
permettra pas de reprendre les cours avant quelque
temps

Le Collège

spécifie qu'il convient de faire néanmoins continuer
les classes aux élèves et propose au
Conseil Communal, de lui adjoindre, comme
infirmier, M. Huet, de St-Joris, pour
pourvoir aux diverses conditions requises
pour être instituteur.

Arrêté d'avis, en séance, à Belgrade, le jour,
mois et an que dessus.

Le Secrétaire

Le Bourgeois - Président

Roland

Ed Delahaut

Séance du 19. 8^{me} 1899

Sont présents : M. M. Delahaut, Edmond, Bourgeois
Dahin Jules, Echelin, Albas Joseph,
Conseillers délégués, et M. Huetin, faisant
fonction de Secrétaire. La séance a lieu à Flawinne.

Amicale Communale
de Flawinne
Partage des biens

Passant à l'ordre du jour :

Partage des biens communs aux villages de
Flawinne et de Belgrade.

Les Délégués des Communes intéressées proposent
de laisser les terrains en commun jusqu'à expiration

des bœufs.

Voulant néanmoins assurer la vente régulière
des fûts, le Collège arrête ce qui suit:
Le Recteur Communal sera informé:

1^o Vente de bois. -- Tout adjudicataire sera
tenu de payer le montant de son acquisition
et compris les droits, avant de commencer
à couper la portion. Il devra se munir de
la quittance pour l'exhiber au gard.-forestier,
sous peine d'incarcération.

2^o Location des terrains -- La location
sera tenue de payer à la date du bail,
la location de la portion lui louée.

Dans cette date, le Recteur Communal,
devra faire saisir immédiatement les récoltes
se trouvant sur les lieux.

Dans le cas où le Recteur n'agissait
pas comme ci-dessus, il sera rendu responsable
de la valeur de la location.

Ainsi délibéré en séance, à St-Alvin, le
jour, mois et an que dessus.

O. L. Lecomte

Rolant

L. Bourgmeister

Ed. Delatour

Séance du 30 Novembre 1894

Sont présents: M. M.: Delatour, Bourgmeister - Président,
Garnier, Gelin et Rolant, Secrétaires.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Passant à l'ordre du jour:

Réticision des listes électorales.

Attendu que Janduin - Sieur J. L. Louis est né
le 30 Mai 1866,

qu'il n'a donc pas 35 ans,

Attendu qu'il ne réunit pas toutes les conditions
exigées par l'art. 4,

Le Collège

décide que ledit Janduin sera inscrit avec son père sur la

Réticision des
listes électorales

liste à tous les degrés.

II Attendu que le Sieur Gilis Jules J^e est propriétaire d'immeubles ayant un revenu cadastral Supérieur à 48 francs ;
Qu'il peut donc au chef d'habitation un second vote Supplémentaire ;

Le Collège

décide que Gilis Jules J^e sera inscrit avec 3 voix sur la liste des électeurs généraux et provinciaux.

III Attendu que le Sieur Etienne Emile Charles est né le 24 octobre 1866,
Qu'il n'a donc pas 35 ans,

Le Collège ordonne

que le Sieur Etienne sera inscrit avec 1 seul vote sur la liste à tous les degrés.

IV... Attendu que Borée François J^e est propriétaire d'immeubles ayant un revenu cadastral de 423.28,

Qu'il a par conséquent droit à un vote Supplémentaire pour la chambre et pour la Police et que double vote pour la Commune ;

Le Collège ordonne

que Borée François sera inscrit avec 3 voix sur la liste des électeurs généraux et provinciaux et avec 4 voix sur la liste des électeurs Communaux.

V - Attendu que Galoux Auguste J^e est né le 4 octobre 1868,

Qu'il a donc seulement 30 ans,

Attendu que l'art. 4 exige que l'électeur soit âgé de 35 ans accomplis

Le Collège décide

que Galoux sera inscrit avec 2 voix seulement sur la liste à tous les degrés.

VI - Attendu que Mathieu Etienne est belge, quoique né à Pétange,

Qu'il a accompli un service militaire en Belgique ;

Attendu que le prénom de l'ascendant belge né en Belgique est
Eliot et le lieu de sa naissance, Flakem ;

Le Collège ordonne

que le nom Mathieu soit maintenu sur les listes électorales avec les voix qui lui sont attribuées :

VII - Attendu que le Sieur Kainy Nicolas J^e s'est marié à Flakem, le 23 X^e 1863,

Qu'il paye 11 fr 15 de Contribution personnelle

Le Collège ordonne

que le Sieur Kainy soit maintenu sur les listes électorales avec les voix qui lui sont attribuées.

VIII - Vu la réclamation du Sieur Denson Jean J^e,
Attendu que l'infirmité, né à Namich le 5 7^e 1866,
N'a quitté la Commune que depuis le mois de
Mai 1899,

Attendu qu'il peut lui être attribué 2 Vot^s supplém-
entaires pour suite d'un certificat homologué
d'études professionnelles complètes,

Le Collège

Ordonne que le sieur Denison J^r soit
inscrit avec 3 Vot^s sur la liste des électeurs
généralistes et principaux.

Ainsi délibéré, à Polyval, le jeudi, mois
d'août, l'an 1899.

Le Secrétaire

L. Bourgoin

Roland

Séance du 12 X^e 1899

Sont présents: M. M. Delapont, Bourgoin - Président,
Dahin et Garnier, délégués de Roland, Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et
approuvé.

Passant à l'ordre du jour:

Bureau de Bienfaisance: Renouvellement quinquennal
Bureau de Bienfaisance - Renouvellement quinquennal
Attendu que le mandat de M. Victor Ladey
Renouvellement quinquennal Membre du bureau de Bienfaisance, expiré le 31 X^e
de cette année,

Le Collège

décide de présenter comme candidats les
personnes dont les noms suivent:

1^{er} Candidat: M. Ladey Victor

2^e " : M. Albar Louis.

Ainsi délibéré en séance, le jeudi, mois d'août
l'an 1899.

Le Secrétaire

Roland

L. Bourgoin

Ed. Delapont